

# Westlaw<sup>®</sup> Canada

## Fiche de consultation rapide

### Termes et locutions (outil Words & Phrases)

La collection de plusieurs volumes *Words & Phrases Judicially Defined in Canadian Courts and Tribunals* est publiée depuis 1993 dans le Canadian Abridgment. Elle comprend environ 70 000 interprétations canadiennes de 30 000 termes. Elle constitue ainsi le plus important service de ce type offert au Canada, tous supports confondus. L'outil **Words & Phrases** est offert à tous les abonnés de LawSource.

Toutes les interprétations d'un terme ou d'une locution s'affichent dans un même document. Vous pouvez ainsi vérifier plusieurs interprétations en même temps. Des renvois s'affichent dans la liste des résultats et dans chaque document de façon à ce que vous puissiez avoir accès aux termes connexes.

Dans une entrée de Words & Phrases, les interprétations sont classées par territoire, par province ou par C.S.C. Chaque interprétation comprend le numéro du paragraphe, le passage pertinent tiré de la décision, le domaine, le nom des parties, la référence, l'instance de même que le ou les juges qui ont rendu la décision.

#### La recherche dans l'outil Words & Phrases :

1. Cliquez sur Words & Phrases Judicially Defined de la section *Écrans de recherche* située dans la page d'accueil de LawSource.



Image 1

2. L'écran de recherche s'affiche.

Image 2

3. Entrez vos termes de recherche dans l'un des champs qui suit. **Remarque** : Vos résultats comprendront les documents qui comptent au moins une interprétation d'un des termes ou locutions entrés dans les champs. Servez-vous des flèches **Term** dans la partie inférieure de la page pour passer d'un terme de recherche à l'autre.

**Terme/locution** : Il s'agit du champ principal dans cet écran de recherche. Utilisez-le pour trouver les diverses interprétations données à un terme ou à une locution. L'opérateur par défaut de ce champ est **AND**; ainsi, si vous entrez plusieurs termes, la recherche générera des résultats qui comprennent tous ces termes. Par exemple, si vous entrez les termes *reasonable cause*, la recherche générera les documents qui comprennent *reasonable cause, just and reasonable cause, reasonable and proper cause*, etc. Utilisez les guillemets pour chercher une locution exacte. Par exemple, "*general charitable intention*".

**Parties** : Entrez l'intitulé complet d'une décision qui a interprété un terme ou une locution, ou une partie de celui-ci. **Par exemple, Bobier Clay.**

**Référence** : Entrez la référence complète d'une décision qui a interprété un terme ou une locution, ou une partie de la référence. **Note**: les entrées de **Words & Phrases** comprennent souvent plusieurs références. Il est ainsi préférable d'utiliser les guillemets pour délimiter les références. Par exemple : "**1964 carswellsask 26**". Le champ Référence n'est pas sensible aux espaces, aux majuscules ou à la ponctuation employée dans les abréviations. Toutefois, si une ponctuation fait partie intégrante de la référence, vous devez l'ajouter. Lorsque vous cherchez une décision, n'entrez pas son année entre parenthèses dans le champ de référence.

**Sujet principal** : Utilisez ce champ afin de chercher un sujet donné du Canadian Abridgment (3<sup>e</sup> édition) qui comprend des interprétations de vos termes ou locutions. Par exemple, *Torts*.

**Décideur** : Ce champ permet de ne chercher que les entrées qui comprennent des interprétations faites par un juge ou un décideur en particulier. Par exemple, *Sopinka*.

**Recherche dans tout le document** : Ce champ permet de chercher du texte qui se trouve *n'importe où* dans une entrée de **Words & Phrases**. Sélectionnez une option dans la liste déroulante *Les résultats doivent contenir* pour préciser le lien entre vos termes de recherche.

4. Limitez vos résultats par territoire ou province ou par période.

**Territoires, C.S.C. et C.P.** : Si vous limitez votre recherche à un territoire ou à une province en particulier, elle générera des documents qui comprennent au moins une interprétation dans cette province ou ce territoire. Pour sélectionner plus d'un territoire ou d'une province, cliquez sur l'un ou l'autre une première fois, puis appuyez sur CTRL et cliquez sur les autres territoires ou provinces désirés.

**Années** : Si vous limitez votre recherche à une période en particulier, elle générera des documents qui comprennent au moins une interprétation donnée dans cette période.

5. Cliquez sur **Go**.

### **Truec:**

**Définitions des textes législatifs** : Cet écran de recherche ne permet de chercher que les interprétations des tribunaux. Pour connaître la façon dont les textes législatifs canadiens ont défini les termes et locutions, cliquez sur **l'écran de recherche Législation** et entrez-y vos termes dans le champ **Terme défini**.

## 6. Les résultats de recherche s'affichent.

Les résultats par ordre alphabétique

Une interprétation est classée par territoire ou province et est marquée d'une puce. À l'intérieur d'un territoire ou d'une province, l'interprétation est classée par ordre chronologique inversé, puis par année de la décision.

Terme ou locution trouvés à la suite d'une recherche

Renvois vers les interprétations connexes

Westlaw.CANADA

REPÉRER ET IMPRIMER KEYCITECANADA RÉPERTOIRE PLAN DU SITE COURT DOCS CONTACTEZ-NOUS AIDE SIGN OFF

Préférences Centre d'alertes Journal

LawSource CriminalSource FamilySource InsolvencySource SecuritiesSource Litigator Estates&TrustsSource IPSour

Ajouter un onglet

Result List 2 Docs

Full Screen List Edit Search Locate in Result Result Options

SELECT TO PRINT, EMAIL, ETC.

1. W&P 6605

See also Words & Phrases; FILLE; Subject(s): Criminal law — See also CHILD

2. W&P 13240

See also Words & Phrases; FILLE ADOPTIVE; Subject(s): Criminal law — See also FOSTER CHILD

Clear all Clear 1-2

Words & Phrases

FILLE (Approx. 1 page)

© Thomson Reuters Canada Limited or its Licenseors (excluding in reserved. All rights reserved.

FILLE

See also CHILD

Quebec

• The [*Juvenile Delinquents Act*, R.S.C. 1952, c. 160] does not, however, define the words "garçon" and "fille", but the literal meaning of these words respectively is, "enfant mâle", and "enfant ou personne jeune du sexe féminin" (Petit Robert (1967), pp. 768 and 707); and the English definitions of the words "boy" and "girl" are, respectively, "A male child or youth" and "A female child" (Waverly Pictorial Dictionary, vol. 1, p. 496, and vol. 3, p. 1840). The Act make single and a married child, and it ignores that child's civil status which with its spirit, thereby ensuring "the attainment of its objects": the [16-17 Eliz. II, c. 7, s. 11.

Criminal law

Quebec (*Procureur général*) v. Québec (*Cour de bien-être social*) (1971), 1971 CarswellQue 6, 14 C.R.N.S. 384, [1971] Que. C.A. 273 (Que. C.A.) at para. 9 Salvas J.A. (Casey, Hyde and Taschereau JJ.A. concurring)

Term Doc 1 of 2 Tools Go

Image 3

## L'accès à l'outil Words & Phrases à partir d'une décision

Les termes et locutions interprétés dans une décision s'affichent dans les références citant de KeyCite® Canada.

1. À partir d'une décision, cliquez sur le lien Citing References sous l'onglet **Related Info** situé dans le volet de gauche.
2. Parcourez la liste dans le volet de droite afin de repérer la section **Words & Phrases (Canada)**.
3. Cliquez sur le numéro du document situé à la droite de l'interprétation que vous souhaitez consulter.

Westlaw.CANADA

REPÉRER ET IMPRIMER KEYCITECANADA RÉPERTOIRE PLAN DU SITE COURT DOCS CONTACTEZ-NOUS AIDE SIGN OFF

Préférences Centre d'alertes Journal

LawSource CriminalSource FamilySource InsolvencySource SecuritiesSource Litigator Estates&TrustsSource IPSour

Ajouter un onglet

Result List 1 Doc

Full Screen List

Related Info

KeyCite.CANADA

Find citation: Go

H Direct history available KeyCite.CANADA

France (Republic) v. DeHavilland Aircraft of Canada Ltd. 1991 CarswellOnt 366 Ontario Court of Appeal, 1991 Subject: Civil Practice and Procedure: Criminal: Evidence

Références citant

## Recherche de définitions de Words & Phrases dans les textes législatifs

Utilisez l'écran de recherche Législation pour trouver la façon dont les termes et locutions sont définis dans les textes législatifs.

1. Cliquez sur le lien Législation situé dans la section *Écrans de recherche* du volet de droite de la page d'accueil de LawSource (voir la Figure 1). *Vous pouvez aussi y accéder en cliquant sur le lien l'écran de recherche Législation situé dans la page Words & Phrases Judicially Defined.*
2. Entrez le terme ou la locution dans le champ **Terme défini**. (Utilisez les guillemets pour trouver une locution.) Cliquez sur **Go**.

Recherche dans la législation **Truc** [Recherche avec termes et opérateurs](#) [Recherche en langage naturel](#) [Effacer la requête](#)

**1 Entrer les termes recherchés :**  
Recherche dans tout le document : [Trucs de recherche](#)

Les résultats doivent contenir :

Recherche dans les champs suivants :  
Titre abrégé :  Article :   
Référence :  Terme défini :

**2 Limiter les résultats (facultatif)**  
Territoires :  
  
Alberta  
Colombie-Britannique  
Fédéral

Image 5

3. Utilisez les flèches **Term** pour passer d'un terme défini à l'autre, ou d'une locution définie à l'autre.

Result List 1 Doc Related Info

[Full Screen List](#) [Edit Search](#) [Locate in Result](#) [Result Options](#)

[Previous](#) Divorce, Loi sur le [Next](#)

L.R.C. (1985), ch. 3 (2e suppl.), s. 2  
Approx. 1 page

« **ordonnance de garde** » Ordonnance rendue en vertu du paragraphe 16(1). (« custody order »)

« **ordonnance modificative** » Ordonnance rendue en vertu du paragraphe 17(1). (« variation order »)

Consultez le [www.westlawcarswell.com/support/reference.htm](http://www.westlawcarswell.com/support/reference.htm) pour obtenir d'autres fiches de consultation rapides. Cliquez sur [Learning Tutorials](#) dans le volet gauche de l'écran pour accéder aux tutoriels en ligne.  
Pour obtenir de l'aide relativement à Westlaw Canada ou de la formation, composez le 1-800-387-5164 (Jan/12).